



L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MEILHAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Patricia LOUBERE, Maire, après convocation légale.

Etaient présents : LOUBERE Patricia, LACOSTE Claude, CHABANNE Éric, MEURIS Olivier, DESPOUYS Véronique, LAPETRE-TAUZIET Nadège, SOUX Benoit, LOUBERE David, ILHARDOY Sandra, LINXE Justine, TESTEMALE Maurice, CHARON-BURNEL Mathilde.

Excusés : HUREL Catherine, LAULOM Vincent

Absente : DUCROT Stéphanie

Procurations : Mme HUREL a donné procuration à Mme LOUBERE, M. LAULOM a donné procuration à M. SOUX.

Secrétaire de séance : M. CHABANNE Eric

Nombre de :

➤ Conseillers : 15

➤ Présents : 12

➤ Votants : 14

➤ Date convocation :

25/05/2023

Considérant le courrier du collège Jean Rostand de Tartas relatif à une demande de participation de la commune pour un séjour à Bordeaux pour les classes de 4^{ème}, qui s'est déroulé pour le 1^{er} groupe du 16 au 17 mars 2023 et pour le 2^{ème} groupe du 6 au 7 avril 2023, et que 7 enfants y ont participé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- FIXE la participation de la commune à 50 € par enfant pour le séjour à Paris 2023 pour les élèves de 3^{ème} du Collège Jean Rostand de Tartas
- SOUHAITE que le collège Jean Rostand transmette les demandes avant la date de départ afin de ne pas pénaliser les familles.
- DIT que le versement de la participation sera versé directement aux familles.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patricia LOUBERE



**PARTICIPATION
SEJOUR BORDEAUX
CLASSES 4^{ème}
SEJOUR BORDEAUX**

2023-030